

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**27 AOÛT 2018**  
**20H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 27 août 2018 à l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:       Monsieur Beny Masella, Maire  
                  Monsieur Dino Mazzone, Conseiller  
                  Madame Elizabeth Ulin, Conseillère  
                  Madame Colleen Feeney, Conseillère

Absente:        Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent : Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Quinze (15) personnes y assistaient.

**1.     Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h 00.

**2.     Accueil des visiteurs**

M. le Maire Masella a souligné la présence du commandant Fred Jennings, du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9).

**3.     Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 août 2018, modifié comme suit :

- en reportant le point 8 a): **Lettre d'entente sur les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge au Québec.**

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-002

**4.     Approbation des procès-verbaux**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- séance ordinaire du 26 juin 2018 ;
- séance spéciale du 6 juillet 2018;
- séance spéciale du 3 août 2018;
- séance spéciale du 8 août 2018.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-003

## **5. Correspondance**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

## **6. Rapport du Maire**

M. le Maire Beny Masella a fait part de ses commentaires sur deux sujets, soit la position de la Ville concernant le collecteur pluvial Toe-Blake et le dossier de l'aréna.

Pour le premier sujet, il a expliqué que le collecteur pluvial s'écoule dans un ruisseau du Club de golf Meadowbrook, un club de golf privé à la frontière nord de Montréal-Ouest, près de Sheraton Drive et du parc Toe-Blake. Il a souligné que, comme tous les gouvernements municipaux responsables, cette Ville met la protection de l'environnement, le développement durable et la bonne gestion des fonds publics au cœur de toutes ses décisions. Rappelant que Montréal-Ouest avait plus de 100 ans, la Ville avait pris l'engagement, il y a 11 ans, de rebâtir toutes les conduites d'eau publiques vieillissantes, les égouts sanitaires et les collecteurs pluviaux, et ce, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et qu'ils resteront en bon état pendant des années à venir – au profit des générations actuelles et futures. En ayant ça à l'esprit, plus de 7 millions de dollars ont été affectés jusqu'à maintenant pour tout le secteur au nord du pont du CP Rail pour réparer toute l'infrastructure souterraine pertinente, y compris les conduites de raccordement. De plus, la Ville de Montréal a avisé la Ville, il y a quatre ans, que les eaux usées pénétraient dans l'égout pluvial qui dessert une partie de Côte Saint-Luc et le secteur nord de Montréal-Ouest. Cette situation n'aurait pas dû se produire et serait due au fait que certaines canalisations d'égout domestiques étaient raccordées au système d'égout pluvial au lieu d'être raccordées aux égouts sanitaires. Selon toute vraisemblance, ces conduites, incorrectement raccordées, ont contribué à contaminer l'eau de pluie dans l'égout pluvial Toe-Blake, qui s'écoule dans le ruisseau Meadowbrook. Le Maire a souligné que ces raccordements croisés n'ont jamais été autorisés ni installés par la Ville. Grâce aux travaux d'infrastructure majeurs qui ont commencé en 2007, et qui se poursuivent chaque année depuis, Montréal-Ouest peut maintenant dresser un meilleur portrait de la situation. Au cours des onze dernières années, 13 raccordements croisés ont été détectés touchant plus de 350 résidences dans le secteur nord, ou moins de 3,5 %. L'évaluation est presque terminée et jusqu'à maintenant le volume des eaux usées déversées dans l'égout pluvial Toe-Blake à travers ces raccordements croisés est relativement limité. Ceci dit, le Maire a ajouté que la Ville continue de procéder aux travaux de réparation de ses infrastructures, appliquant sa vision du développement durable au profit des générations actuelles et futures.

Quant au deuxième sujet, le Maire a expliqué que la Ville avait découvert il y a quelques semaines qu'elle ne recevrait pas de subvention pour bâtir un nouveau centre de récréation. Mêmes raisons que la dernière fois – plus de projets que d'argent. Depuis, il y a eu des discussions avec différentes personnes au niveau provincial : députés, chefs de cabinet et administrateurs qui évaluent les projets. Le Maire rencontrera l'un d'eux à la mi-septembre. Il a été mentionné qu'un nouveau programme serait lancé à la mi-février. Ceci dit, la Ville ne peut pas attendre davantage une subvention pour régler les problèmes urgents à l'aréna. Le plus urgent est le toit plat au-dessus des vestiaires et des bureaux qui fuit comme une passoire. Des demandes de devis sont en cours pour remplacer cette section du toit, mais avant de décider si nous accordons ou non ce contrat, le Conseil doit discuter de l'avenir à court et à moyen terme de ce bâtiment. Enfin, on a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendrait le 20 septembre.

## **7. Première période de questions du public**

À 20 h 05, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Louise Chenevert a remercié le Maire d'avoir expliqué en détail la position de la Ville concernant la préservation de la rivière St-Pierre. La résidente avait en main un dépliant montrant en détail le trajet en surface et le trajet souterrain qui suit le cours de la rivière. Elle a posé une question au sujet du treizième raccordement croisé qui a été trouvé et aussi au sujet du litige devant les tribunaux. Le Maire a répondu que la Ville n'autorise pas les raccordements croisés, alors si les choses allaient en ce sens, la Ville ne pourrait pas être tenue responsable de payer pour les réparer. En même temps il a fait remarquer que lorsque les rues et les égouts sont remplacés selon le plan de renouvellement des infrastructures de la Ville, la situation est corrigée, comme c'est le cas dans ce secteur où plusieurs rues ont été remplacées. Montréal-Ouest n'était pas impliquée dans la poursuite du Groupe Pacific contre la Ville de Montréal.

Daniel Boulerice a demandé si la Ville avait contacté les propriétaires des propriétés où les raccordements croisés avaient été trouvés à ce moment-là. Le Maire a répondu que dans les rues où l'infrastructure souterraine a été remplacée, ou le sera, tous les raccordements croisés ont été remplacés ou le seront. Dans l'ensemble, 350 adresses

ont été testées ou sont sur ces rues réparées et la Ville doit terminer son enquête dans le secteur nord.

Daniel Markuze a souligné la présence de matériaux de construction au coin de Westminster et Northview. Le Maire a répondu que le propriétaire a reçu un constat d'infraction, cependant certains de ces matériaux se trouvent sur le droit de passage du CP Rail. Le résident a posé une question au sujet d'un autre dossier déposé devant les tribunaux. Le Maire a répondu que la Ville attend toujours la date du procès.

Laura Cousineau a mentionné que les travaux d'infrastructure effectués sur Percival avancent, bien qu'ils aient été retardés. Le Maire a répondu que l'entrepreneur s'était rattrapé. La résidente a posé une question sur l'intensité et la chaleur des lampadaires LED. Le Maire a répondu que l'intensité doit correspondre à certains standards et a demandé au Directeur général d'y voir. La résidente s'est interrogée aussi sur la couleur de la lumière. Elle avait demandé des précisions techniques sur ce point, mais s'est dit déçue du manque de suivi. Le Maire lui a répondu qu'il aurait ces précisions pour elle. La Conseillère Ulin a fait remarquer que la Ville doit se fier à l'expertise externe concernant ces questions techniques.

Un autre résident a fait des commentaires techniques et des suggestions concernant les lampadaires, ce qui a été bien reçu par le Maire, estimant que ces suggestions valaient la peine d'être considérées.

La première période de questions prit fin à 20 h 30.

## 8. Contrats et Greffe

### a) Lettre d'entente sur les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge au Québec

Ce point fut reporté à une autre séance.

## 9. Administration et finances

### a) Approbation des déboursés– 20 juin au 10 août 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 20 juin au 10 août 2018, totalisant 1 093 356,43 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-004

### b) Délégation de pouvoirs pour les mois de juillet et août 2018

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour les mois de juillet et août 2018.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-005

## 10. Service d'urbanisme

### a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 22 août 2018.

2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
15 Northview 60 Westland	Remplacement de la terrasse dans l'arrière-cour ; Construction d'une remise de jardin dans l'arrière-cour ;

75 Percival Remplacement de quatre fenêtres ;  
107 Westminster N. Remplacement du palier avant, de l'escalier et des rampes ;  
118 Westminster N. Remplacement d'une porte de côté.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
125 Ballantyne N.	Remplacement en stuc du revêtement d'aluminium de la rallonge arrière ; Reconstruction d'une terrasse arrière et démolition de la pergola ;
14 Brock N.	Remplacement de trois portes et de quatre fenêtres ;
151 Brock N.	Remplacement du matériau de revêtement de l'entrée arrière du sous-sol ainsi que 16 fenêtres et une porte arrière.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-006

**b) Demande de dérogation mineure – 163 Northview**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans le journal et qu'aucun commentaire n'avait été reçu depuis (et aucun non plus après ces explications).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé Dino Mazzone, Conseiller, et résolu, la Conseillère Elizabeth Ulin ayant voté contre :

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1er août 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005 pour la demande suivante de dérogation mineure à l'article 5.2.1.1 du Règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 163 Northview afin de :

- Permettre la construction d'une zone de stationnement d'une largeur de 5,49 mètres linéaires alors que la largeur maximum est de 3,5 mètres, avec pour effet de dépasser cette exigence de 1,99 mètre.

Adoptée à la majorité  
#20180827-007

**11. Travaux publics**

**a) Appel d'offres – Réaménagement de l'intersection Brock et Courtney**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a lancé un appel d'offres par invitation aux fins d'octroyer un contrat pour le réaménagement de l'intersection Brock Avenue Sud et Courtney Drive;

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs ont été invités ;

ATTENDU qu'une (1) soumission a été reçue ;

ATTENDU que le prix est supérieur à la limite au-delà de laquelle un appel d'offres public est obligatoire (100 000 \$) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, secondé Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que la Ville refuse la soumission reçue.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-008

**b) Entente avec Hydro-Québec – borne de recharge électrique (aire de stationnement Westminster)**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les conditions d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et la fourniture de services à cet effet.

2) Que cette entente prenne effet à la date de sa signature par les deux parties, pour se terminer le 31 décembre 2020, et se renouvelle par tacite reconduction pour un ou des termes de cinq ans, sauf si une partie donne à l'autre un préavis de soixante-jours à l'effet contraire.

3) Que le Directeur des travaux publics, M. Rylan Wadsworth, soit nommé représentant de la Ville pour gérer la mise en œuvre de cette entente.

4) Que tous les coûts reliés à l'objet de cette entente soient imputés au poste budgétaire 02-470-00-419.

5) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette entente au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-009

**12. Ressources humaine**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**13. Nominations**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**14. Rapports des Conseillers**

**a) Siège Numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

**b) Siège Numéro 1**

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

**c) Siège Numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

**d) Siège Numéro 4**

En l'absence de la Conseillère Maria Torres, il n'y a pas eu de rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

**15. Dépôt de documents**

**a) Rapport sur l'eau potable – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Ce document, que la Ville devait présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et qui a reçu l'approbation de celui-ci, fut déposé au Conseil.

**16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**a) Adoption du Règlement n° 2018-005 – Règlement modifiant le Règlement n° 2007-005 relatif à la tarification**

ATTENDU qu'une version préliminaire de ce Règlement avait été déposée à une réunion du Conseil et rendue publique conformément à la loi ;

ATTENDU que l'objectif et la portée de ce règlement ont été résumés à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que le Règlement n° 2018-005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2007-005 relatif à la tarification » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-010

**b) Avis de motion et de dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement n° 2012-006 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Le Maire Masella donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis pour adoption un « Règlement amendant le règlement n° 2012-006 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

**17. Seconde période de questions du public**

À 21 h 00, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Daniel Markuze a demandé si la Ville mettrait en place une page Facebook pour pouvoir formuler des plaintes. Le Maire a répondu qu'il y aurait une section à cet effet dans le nouveau site internet.

Alexandre Beautik a dit qu'il y avait beaucoup de duplex dans sa rue. Il a demandé une dérogation aux normes applicables pour son entrée. Le Maire a dit que ce n'était pas l'endroit approprié pour discuter de son dossier, qu'il devait d'abord suivre les voies administratives. La Conseillère Feeney a expliqué que, en plus de la largeur maximale d'une entrée fixée par le Règlement, la surface de la façade avant de la maison, aménagée à l'aide de matériaux inertes, ne doit pas dépasser 35 %. Dans l'exemple donné par le résident, même si la dérogation permettait de dépasser la largeur maximale d'une entrée, celle-ci représentait en pourcentage une superficie inférieure au maximum permis pour un aménagement non végétal. La dérogation a donc été accordée dans un contexte bien spécifique. Elle a aussi souligné que des dérogations mineures à ce genre de règlements sont rarement accordées; faire une demande de dérogation ne veut pas dire qu'elle sera automatiquement accordée.

**18. Levée de la séance**

À 21 h 10, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20180827-011

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier Archives- 20180827*